

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°42
snuep.orleans-tours@orange.fr ☎ 02.38.37.04.20
www.orleans-tours.snuep.com

ÉDITO

Rentrée 2013, quoi de neuf ?

La rentrée 2013 est la première préparée par le gouvernement Ayrault. L'espoir suscité par le nouveau gouvernement était grand de voir enfin les conditions de travail s'améliorer. Les collègues attendaient impatiemment cette rentrée pour mesurer les changements annoncés.

Point positif, des postes d'enseignants ont été créés, malheureusement ils ne compensent pas les coupes claires effectuées par Sarkozy, pire ils compensent à peine l'augmentation du public scolaire observée à cette rentrée 2013.

Nos salaires sont toujours gelés, Les contre-réformes, comme celle du bac pro 3 ans, ne sont pas remises en question malgré un taux de réussite à l'examen en stagnation après une forte baisse l'an dernier, un énième plan pour « sauver » les retraites est en gestation avec pour finalité des pensions dégradées pour les salariés, la promotion de l'apprentissage au détriment de l'enseignement professionnel public bat toujours son plein...

La patience des collègues a des limites qui ont été franchies ! La forte mobilisation contre la réforme des retraites le 10 septembre le montre bien.

Nous n'accepterons pas, comme cela se dessine dans la loi d'orientation pour l'école et dans la future loi de décentralisation, que la formation professionnelle soit réduite à une vision utilitariste et adéquationniste visant uniquement le soutien économique des entreprises par « *une meilleure prise en compte des besoins de l'économie locale* » comme le dit le Président de Région, François Bonneau.

Les raisons de se mobiliser et de se battre, notamment pour redonner toute sa place à l'enseignement professionnel public qui a largement prouvé dans le passé son efficacité auprès des jeunes défavorisés, sont nombreuses.

Si vous vous souciez de l'avenir de nos formations, venez en débattre lors de notre conseil académique de rentrée le 8 octobre à Vierzon. Plus nombreux, nous serons plus forts pour faire entendre nos revendications !

Pour la défense de l'enseignement professionnel public et de ses personnels, rejoignez le SNUEP-FSU.

*Cathy Lavanant, Gilles Pellegrini
Co-secrétaires académiques*

Le SNUEP vous souhaite une bonne rentrée 2013

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

SNU.EP
F.S.U.

SNU.EP

F S U.

infos
Orléans

LE SEUL SYNDICAT SPÉCIFIQUE
DES PLP

N°93 Juin 2013 SUP n°1

P

Dispensé de timbrage

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 19/09/13 - 45 PIC Loiret.

Mensuel - imprimé par nos soins
Com Par Presse 0312S05437
Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : CHSCT

Page 3 : Conseil académique de rentrée

Page 4 : Stagiaires, contractuel(le)s, indemnités CCF

Page 5 : Infos commissaires paritaires

Page 6 : QUIZZ

Page 7 : Fiche d'autorisation de prélèvement

Page 8 : Fiche de syndicalisation 2013-2014

Conseil académique de rentrée

mardi 08 octobre 2013

SEP E. Vaillant VIERZON

Voir page3

CHSCT

Alors qu'il n'existait que des CHS (Commissions d'Hygiène et Sécurité) dans le secteur public, le 20 novembre 2009, un protocole d'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique montre que les conditions de travail sont enfin reconnues comme étant un enjeu majeur dans la politique des ressources humaines. Une loi (n°2010-751 du 05 juillet 2010), des décrets et arrêtés ont permis la création, dans l'Éducation Nationale, des CHSCT : Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ils se déclinent en un CHSCT ministériel, un CHSCT (de proximité) dans chaque académie et un CHSCT (local) dans chaque département.

Chaque comité est formé de représentants de l'administration et de personnels (7 titulaires et 7 suppléants) et seuls les représentants du personnel participent aux votes.

Un secrétaire est désigné par et parmi les représentants des personnels. Il est l'interlocuteur de l'administration et des partenaires (médecin, inspecteur...) et effectue une veille entre chaque réunion du CHSCT.

Attributions des CHSCT : ils procèdent, entre autres, à l'analyse des risques professionnels, contribuent à la promotion de la prévention, suggère des mesures d'amélioration d'hygiène et de sécurité. Les enquêtes, les visites d'établissement suivies d'un rapport font partie de leurs missions.

Dans tous les établissements **des documents sont obligatoires** :

Registre de sécurité et plan d'évacuation	Le premier exercice d'évacuation doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée.
Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)	Liste des risques et des mesures d'action de prévention à envisager.
Registre de Santé et Sécurité au Travail (RSST)	A la disposition de tous , il doit être facilement accessible par les usagers et le personnel pendant les horaires de travail, pour que puissent y être consignées toutes les remarques et suggestions.
Registre de signalement d'un danger grave et imminent	Une situation de travail présentant un danger grave et imminent pour la vie ou la santé doit être signalée. C'est l'autorité administrative qui la consigne. (<i>Attention le droit de retrait est individuel, ce n'est pas une action de revendication</i>)
Registre des fiches de données de sécurité	Obligatoire si des produits chimiques sont stockés.
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	Pour gérer les situations de crise en cas d'accident majeur.
Registre des équipements sportifs	

Le CHSCT académique a demandé qu'à la pré-rentrée 2013 tous les personnels puissent être informés sur les CHSCT, les documents obligatoires... De la documentation (diaporama, affiche, dépliant) a été transmise aux chefs d'établissements. Mais, sans rappel du Recteur, contrairement à ce que le CHSCT académique avait préconisé, quels principaux ou proviseurs ont pensé ou voulu aborder le sujet lors de la pré-rentrée ?

C'est à chacun(e), encore une fois, de se mobiliser, de se renseigner. Beaucoup d'informations concernant l'hygiène, la sécurité, les conditions de travail, les CHS, les CHSCT se trouvent sur le site de l'académie. Il suffit de cliquer, dans le bandeau bleu de gauche, dans « **ressources humaines** » puis « **santé et sécurité au travail** ».

Dans toutes les instances siègent des représentants FSU et notre fédération est majoritaire dans le CHSCT académique et dans 4 CHSCT départementaux sur 6. **Des collègues du SNUEP sont présents dans ces instances** : Christophe MAYAM, Patrick Bernard, Sigrid GERARDIN, Stéphane Leroy, Pascale OLLAGNIER et Cathy LAVANANT. **Ils œuvrent pour l'amélioration de vos conditions de travail.**

La création des CHSCT représente une belle avancée dans le domaine de la prévention et de la prise en compte des risques psychosociaux. Mais comment s'acquitter de toutes les tâches qui incombent aux membres de ces nouvelles instances quand il n'y a pas d'heures prévues pour les accomplir ? Ce qui est un comble pour des gens chargés de s'occuper des conditions de travail ! Une fois de plus, le système ne permet pas le fonctionnement correct de ce qu'il met en place, faute de moyens !

Il faut qu'un autre accord-cadre soit signé (2014 ?) pour que les représentants des personnels bénéficient de temps afin de mener à bien leurs missions. En attendant, à titre provisoire, pour cette rentrée 2013, le ministère demande aux recteurs de leur accorder un crédit temps...À suivre...

Une CHS (Commission d'Hygiène et Sécurité) est toujours obligatoire dans chaque lycée professionnel, lycée polyvalent, lycée général avec section d'enseignement technique, EREA et collège avec SEGPA. Elle est mise en place lors du 1^{er} CA de l'année. et doit se réunir au moins une fois par trimestre.

Un Assistant de Prévention (ancien ACMO : Agent Chargé de la Mise en Œuvre) assiste et conseille le chef d'établissement. Il est volontaire, nommé pour l'année scolaire après avoir signé une lettre de mission et suit une formation. Il n'est pas prévu non plus de décharge horaire pour cette fonction.

Conseil académique de rentrée SNUEP-FSU

Il aura lieu le mardi 08 octobre 2013 de 9h 30 à 17h 30 à la
SEP Edouard Vaillant, 41 bis rue Charles Hurvoy 18100 **VIERZON**.

Nous pensons qu'il n'est pas superflu de prendre une journée sur votre travail ou sur votre temps personnel pour apporter votre pierre à la construction et à l'amélioration d'un outil syndical plus que jamais indispensable.

Que vous soyez contractuel(le), stagiaire, titulaire, ce conseil académique vous concerne. Il est ouvert à tous les syndiqués et nous serions heureux de vous y accueillir afin de débattre du devenir de l'enseignement professionnel public et de ses personnels et pour faire le point sur cette rentrée.

La participation au conseil ouvre droit à congé pour tous les personnels. Il ne peut pas vous être refusé si vous déposez votre demande, accompagnée de la convocation ci-dessous, au moins **3 jours** avant la date prévue.

MARCHE A SUIVRE POUR OBTENIR LE CONGÉ

Vous devez vous rendre au secrétariat de votre établissement et demander le formulaire pour une demande d'absence pour raison syndicale.

Remplissez toutes les rubriques du formulaire et cochez la case

« **UNE AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE** » (article 13)

MOTIF : **Conseil académique du SNUEP-FSU 08 octobre 2013 à Vierzon**

Vous devez joindre à cette demande la photocopie complétée de la convocation ci-dessous.

IMPORTANT : Merci de nous retourner le papillon ci- dessous pour l'organisation par courrier ou mail.

Nous comptons sur votre présence. Nous prévenir en cas de problème.



Papillon à retourner pour le 30 septembre 2013 au plus tard (gestion des repas),
à Cathy LAVANANT/Gilles PELLEGRINI - 41, boulevard Buyser 45250 BRIARE ou
Tél : 02.38.37.04.20 ou snuep.orleans-tours@orange.fr

Nom, prénom :

Mail : tél :

Etablissement/ville :

participera* :

- au conseil académique du 08/10/2013

OUI NON

Entourer la réponse choisie

- au repas offert pris en commun

OUI NON



ORLEANS-TOURS

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel

Objet : Conseil académique

M..... (1)

..... (2)

Briare, le 18 septembre 2013

CONVOCATION

A compléter :

(1) Nom, prénom

(2) Nom établissement, ville

Cher(e) Collègue,

Le conseil académique du SNUEP-FSU aura lieu :

Le mardi 08 octobre 2013 de 9h30 à 17h30

SEP du lycée E. Vaillant 41 bis rue Charles Hurvoy 18100 VIERZON

Votre présence à ce conseil est indispensable.

Les co-secrétaires académiques

Cathy Lavanant

Gilles Pellegrini

La présente convocation tient lieu de mandat en vue de l'obtention de l'autorisation spéciale d'absence.. Elle doit être déposée 3 jours avant la date de l'absence.

INFOS PRATIQUES



INDEMNITÉS CCF : iniquité et opacité persistent !

Depuis 3 ans, une indemnité est versée aux enseignants qui ont conçu, organisé, surveillé et noté les innombrables CCF pour les diplômés de la voie professionnelle*. La somme est très précise (au centime près) et parfois conséquente (plusieurs centaines d'euros). Mais à quoi correspond-elle ? Doit-on s'en satisfaire ? Ou doit-on considérer que l'on essaie d'acheter notre silence sur le principe même de ces épreuves, nuisible et pernicieux ? (Lire à ce sujet le "dossier CCF" dans le dernier bulletin national du SNUEP).

Tous logés à la même enseigne ?

Certains chefs d'établissements n'expliquent toujours rien, d'autres s'abritent derrière la somme attribuée par le rectorat en fonction du nombre de candidats. Or c'est à eux de faire une proposition et... la somme peut varier d'une classe à l'autre, avec le même nombre d'élèves et de CCF !

Résultat : la moindre comparaison montre des écarts incompréhensibles et l'indemnité réelle perçue par chacun d'entre nous ne correspond pas au décret du 26 août 2010. Ce manque de transparence empêche aussi de vérifier que les enseignants partis avant la fin d'un cycle (mutation, retraite, contractuels non réengagés) ne sont pas oubliés.

Le SNUEP a donc écrit au Ministère début juillet pour l'alerter sur la persistance de ces dysfonctionnements, pour réaffirmer que tous les collègues doivent être traités sur un même pied d'égalité, pour demander la plus grande transparence, et donc pour que les circulaires rectorales ne laissent plus à la discrétion des chefs d'établissement le versement de l'indemnité sans même les en informer au préalable.

* Sont exclus l'EPS, les apprentis, les Brevets des Métiers d'Art et les Mentions Complémentaires.

PROFESSEURS STAGIAIRES

Les conditions de formations ne changeront pas à la rentrée pour les professeurs stagiaires lauréats des concours : au mieux, ils bénéficieront de 3 heures d'allègement de leur service hebdomadaire, le jeudi étant réservé à leur formation. La formation au CLES et au C2I2E devrait être intégrée dans le cursus des étudiants, au sein des ÉSPÉ. La non-obtention de ces certificats n'empêchera pas leur titularisation. Ils devront les obtenir dans les 3 ans qui suivent.

Le SNUEP-FSU veillera à ce que les conditions de travail des stagiaires soient améliorées à la rentrée 2014.

CONTRACTUEL/LES

La FSU occupe tous les sièges (3/3) à la commission consultative paritaire (CCP) des non titulaires enseignants, orientation et éducation.

Pour les non-titulaires de LP, SEGPA et EREA, le SNUEP-FSU est représenté par :

Titulaire : Vanessa MARIAUD, Vente, EREA Eric Tabarly de Châteauroux.

Suppléante : Marie FOIRIEN, Biotechnologie, SEGPA du collège Anatole France de Châteaudun.

La CCP est obligatoirement consultée sur les décisions individuelles relatives aux licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai et aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme. Elle peut en outre être consultée sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires.

Lors de la CCP du 26-06-2013, le rectorat a proposé 36 non renouvellement de contrat (avis défavorable de l'inspecteur et du chef d'établissement). Suite à l'intervention des commissaires paritaires FSU, seuls 14 non renouvellements ont été prononcés.

Nous intervenons également régulièrement auprès des services du rectorat pour des problèmes de reclassement, de promotion ou d'affectation.

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations.



Vanessa MARIAUD
63 avenue Rollinat
36200 ARGENTON SUR CREUSE
09 54 34 02 35
vanessa.alarco@gmail.com

Avancement à la Hors Classe 2013 : La CAPA* a eu lieu le jeudi 30 mai. **70 collègues ont été promus**. Le dernier promu (au barème) l'a été avec un barème de **199,5** points.

Mouvement intra 2013 : La CAPA* a eu lieu le vendredi 21 juin.

Le rectorat n'a pas communiqué le projet d'affectation aux participants. Le travail des représentants syndicaux s'est fait plus sereinement et les collègues n'ont été informés que de leur affectation définitive.

La déclaration des élus du SNUEP-FSU est consultable sur notre site internet : **www.oreans-tours.snuep.com**

La phase d'ajustement s'est déroulée en plusieurs étapes : 2 juillet : étude des cas particuliers, demandes de révision d'affectation, 12 juillet : affectation des TZR, 28 août : affectation des TZR et des stagiaires.

Contestation de la note administrative : Une CAPA* spécifique a eu lieu le mercredi 10 juillet. En effet, cette année encore, un nombre très important de collègues ont adressé à Mme Le Recteur un courrier de contestation.

Devant les inégalités de notation entre les professeurs de notre académie, le rectorat d'Orléans-Tours a décidé de ne plus accepter les dépassements de grille. Nous rappelons que le SNUEP-FSU ne s'est pas prononcé pour le plafonnement des notes. Nous estimons que cette décision ne peut être académique et que si décision il doit y avoir, elle doit être prise au niveau national, comme le réaffirme le statut des PLP.

Seul(e)s les collègues dont le proviseur a réellement accompagné sa proposition de note au delà du maximum d'un rapport écrit se voient accorder un dépassement de 0,1 point.

Toute contestation pour un dépassement sans rapport est automatiquement rejetée de la part de l'administration.

Stagiaires rentrée 2013

Votre année de stage est importante et vous serez confrontés à de nombreuses formalités administratives : reclassement, obligation de participer au mouvement inter-académique.

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous conseillerons au mieux de vos intérêts.

Calendrier de l'année scolaire

Mouvement inter 2014 : Si vous souhaitez changer d'académie pour la rentrée 2014, vous devrez participer à la phase inter-académique. Attention, si vous êtes reconnu travailleur handicapé, il faut constituer au plus tôt un dossier médical afin qu'il soit pris en compte lors de ce mouvement. C'est **Cyril CAMUS** qui prend en charge l'accompagnement des collègues.

Promotion d'échelon 2013-2014 : L'unique **CAPA*** se déroule mi décembre. Elle étudiera toutes les promotions possibles entre le 1er septembre 2013 et le 31 août 2014. Une fiche syndicale de suivi est téléchargeable sur notre site internet. C'est **Myriam CHOLIN** qui se charge du suivi.

Coordonnées des commissaires paritaires du SNUEP-FSU Orléans-Tours



+Titulaires

Christophe MAYAM, SEP E. Vaillant, Vierzon
54 96 49 87
christophe.mayam@ac-orleans-tours.fr



Myriam CHOLIN, LP Château Blanc, Châlette/Loing
02 38 92 91 73
fgmc45@orange.fr



Cyril CAMUS, SEP A. Thierry, Blois
02 47 42 62 71
camuscyril37@aol.com

Suppléants

Marylise BEAU, SEP B. Franklin, Orléans
02 38 86 12 45
marybeau@voila.fr



Johann BAZILLAIS, LP A. Bayet, Tours
06 20 96 19 24
johbaz@yahoo.fr



Stéphane LEROY, SEP A. Thierry, Blois
06 52 28 85 28
stephane.leroy.snuep@gmail.com



*CAPA : commission administrative paritaire académique

QUIZZ

A - Mon emploi du temps prévoit 3 HSA¹, je peux les refuser.

VRAI FAUX

B - Je dois visiter tous les élèves de ma classe lors des PFMP²

VRAI FAUX

C - Je peux refuser d'être PP⁶, même si mon chef d'établissement insiste.

VRAI FAUX

E - Je suis resté(e) à la maison pour garder ma fille qui a une otite, dois-je rattraper mes heures de cours ?

OUI NON

D - Je peux assister à une Heure Mensuelle d'Information Syndicale seulement si je n'ai pas cours et si je suis syndiqué.

VRAI FAUX

F - Le rythme d'avancement est le même pour tous les enseignants.

VRAI FAUX

G - Je ne suis pas syndiqué(e), puis-je assister à un stage de formation syndicale ?

OUI NON

H - Y-a-t'il une différence entre HSA et HSE⁴ ?

OUI NON

I - A la rentrée, je suis affecté(e) sur 2 établissements (Blois et Orléans), je dois assurer la totalité de mon service sans compensation financière.

VRAI FAUX

J - Je suis PLP nommé(e) en SEGPA³, mon état VS⁵ fait apparaître un service hebdomadaire de 18h + 2h de coordination, est-ce normal ?

OUI NON

¹ Heure supplémentaire année

² Période de formation en milieu professionnel

³ Section d'enseignement général et professionnel adapté

⁴ Heure supplémentaire effective

⁵ Ventilation des services

⁶ Professeur Principal



A - VRAI . B - FAUX . C - VRAI . D - FAUX . E - NON . F - FAUX . G - OUI . H - OUI . I - FAUX . J - OUI